

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : FONGICIDE ACAPELA
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation finale comme produit fongicide.
Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 09/29/2022

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Picoxystrobin	Picoxystrobin	117428-22-5	22.52
Propylène glycol	Propylène glycol	57-55-6	$\geq 3 - < 10$ *
Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	$\geq 1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	> 60

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
La respiration artificielle et/ou de l'oxygène peuvent être nécessaires.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas de contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 09/29/2022

- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
 Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
 Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
 Oxydes d'azote (NOx)
 Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
 Évacuer la zone.
 Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
 Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
 Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
 Utiliser un équipement de protection personnelle.
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
 Éviter tout déversement dans l'environnement.
 Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
 Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
 Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
 Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
 Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 09/29/2022

aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
 Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Propylène glycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m ³	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des valeurs limites applicables, porter une protection respiratoire approuvée avec une cartouche poussière/brouillard.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR").
AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter une protection oculaire pour éviter le contact avec ce produit.

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter: Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes
Les personnes qui appliquent ou manipulent la matière diluée doivent porter : une chemise, un pantalon, des chaussettes et des chaussures.

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempées ou hautement contaminées avec ce produit. Ne pas les réutiliser.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.
Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur.

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 09/29/2022

Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
 Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
 Laver l'extérieur des gants avant de la enlever.
 Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	insignifiante
Seuil de l'odeur	:	non établi(e)
pH	:	6.1 - 8.4
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	ne s'enflamme pas
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.11 g/cm ³ (21 °C)
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Miscible
Température d'auto-inflammation	:	460 °C
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	80 mPa,s (25 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Acides forts
Bases fortes
Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Composants:**Picoxystrobin:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 2.12 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: La taille des particules (DAMM) du produit technique de lapicoxystrobine non broyé est de l'ordre de 228 µm, avec moins de 3,3% dematière <4 µm, indiquant que la picoxystrobine non broyée n'est pas respi technique broyé ne sont pas pertinents pour la picoxystrobine dans la chaîne de production.
Matériel broyé à une taille de particules de 3,4- 4,1 µm DAMM.

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Propylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 317.042 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,500 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

Espèce : Lapin
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:**Picoxystrobin:**

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Propylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Composants:**Picoxystrobin:**

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Propylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Espèce : Cobaye
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:**Picoxystrobin:**

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Propylène glycol:

Espèce : humain
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale**Composants:****Picoxystrobin:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Propylène glycol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Cancérogénicité**Composants:****Picoxystrobin:**

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Propylène glycol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Picoxystrobin:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Propylène glycol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique**Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:**Picoxystrobin:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Propylène glycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

STOT - exposition répétée**Composants:****Picoxystrobin:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Propylène glycol:**

Remarques : Dans quelques rares cas, une exposition excessive répétée au propylèneglycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:**Picoxystrobin:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Propylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Alkyl-naphthalènesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les poissons (CL50 entre 0,1 et 1,0 mg/L).
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.086 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.18 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 09/29/2022

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 0.2 mg/kg
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170
BPL: oui

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 0.2 mg/kg

Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

BPL: oui

Composants:

Picoxystrobin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.065 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.075 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.024 mg/l

Point final: Immobilisation

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 0.0057 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.0063 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Statique

EyC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.023 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type d'essai: Statique

NOEC (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.049 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type d'essai: Statique

EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.26 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.01 mg/l Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204 BPL: oui NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 0.021 mg/l Durée d'exposition: 33 d Type d'essai: dynamique NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.040 mg/l Durée d'exposition: 32 d Type d'essai: dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.008 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.0036 mg/l Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 6.7 mg/kg Méthode: Directives du test 207 de l'OECD BPL: oui
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1 CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,200 mg/kg Durée d'exposition: 5 d Méthode: Directives du test 205 de l'OECD BPL: oui CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,200 mg/kg Durée d'exposition: 5 d Méthode: Directives du test 205 de l'OECD BPL: oui DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170 DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Propylène glycol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 19,000 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 13,020 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Persistance et dégradabilité**Composants:****Picoxystrobin:**

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Propylène glycol:

- Biodégradabilité : aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe
- Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
- Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 69.000 %
Le temps d'incubation: 5 d
- 70.000 %
Le temps d'incubation: 10 d
- 86.000 %
Le temps d'incubation: 20 d
- Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.53 kg/kg
ThOD : 1.68 kg/kg

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Photodégradation : Constante de vitesse: 1.28E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Picoxystrobin:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 290
Durée d'exposition: 28 d
Température: 22 °C
Concentration: 0.05 mg/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.68 (20 °C)

Propylène glycol:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.09
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol**Composants:****Picoxystrobin:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 898
Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

Propylène glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 1
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

Autres effets néfastes**Produit:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant persistante, bioaccumulative et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant très persistante et très bioaccumulative (vPvB).

Composants:**Picoxystrobin:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Propylène glycol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Alkyl-naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).
Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).
Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui
Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Picoxystrobin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Picoxystrobin)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour

FONGICIDE ACAPELA

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080000801 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2022

les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient des composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 30470

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation.

Ce produit est toxique pour:
Toxique pour les vers de terre
Certains insectes utiles
Organismes aquatiques
plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle prises en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

FONGICIDE ACAPELA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/29/2022	800080000801	Date de la première parution: 09/29/2022

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/29/2022
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4169

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F